



XINIA

Version 3 / F
102000027454

1/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial XINIA
Code du produit (UVP) 81740143

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

|||Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

|||Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:



XINIA

Version 3 / F
102000027454

2/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

- Flufénacet
- Diflufenican
- Métribuzine



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Flufénacet, 1,2-Benzisothiazolin-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P311	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC)
Diflufenican 171 g/l, Flufénacet 171 g/l, Metribuzine 64 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Diflufenican	83164-33-4	Aquatic Chronic 3, H412	14,60
Flufénacet	142459-58-3	Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 Skin Sens. 1, H317	14,60



XINIA

Version 3 / F
102000027454

3/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

Métribuzine	21087-64-9 244-209-7	Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	5,47
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-xxxx	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	> 0,005 – < 0,05
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0.00015 – < 0.0015
Glycérine	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18-XXXX	Non classé	> 1,0
Pyrogenic (fumed) amorphous silica	112945-52-5 231-545-4 01-2119379499-16-XXXX	Non classé	> 1,0

Information supplémentaire

Flufénacet	142459-58-3	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)
Métribuzine	21087-64-9	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	Facteur M: 1 (acute)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

4/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

Contact avec la peau	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de méthémoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.

Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes :

Mal de tête, Nausée, Vertiges, Somnolence, Lassitude, Difficultés respiratoires, tachycardie

Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques

Danger de formation de méthémoglobine.

Traitement

Traiter de façon symptomatique. En cas de méthémoglobinémie, administrer de l'oxygène et des antidotes spécifiques (bleu de méthylène ou bleu de toluidine). En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux., En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information

supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

5/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

6/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Diflufenican	83164-33-4	5,5 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Flufénacet	142459-58-3	0,3 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)
Métribuzine	21087-64-9	0,36 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Glycérine (Aérosol.)	56-81-5	10 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6



XINIA

Version 3 / F
102000027454

7/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

	Norme	Gants de protection conformes à EN 374.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).	
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	suspension
Couleur	blanc à beige
Odeur	légèrement piquante
pH	4,0 - 6,0 (100 %) (23 °C)
Point d'éclair	> 96 °C
Température d'inflammabilité	445 °C
Densité	1,17 g/cm ³ (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Diflufenican: log Pow: 4,2 Flufénacet: log Pow: 3,2 Métribuzine: log Pow: 1,6
Viscosité, cinématique	294 mm ² /s (40 °C) Force de cisaillement de 20/sec 102 mm ² /s (40 °C) Force de cisaillement de 100/sec
Tension superficielle	37 mN/m (25 °C) Déterminé sur le produit non dilué.
Sensibilité aux chocs	Pas sensible aux chocs.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non explosif
9.2 Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

8/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale ETA (Mélange) (Rat) > 2.000 mg/kg calculée

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 4,19 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'irritation des yeux (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Souris)
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Diflufenican : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Flufénacet : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Métribuzine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Diflufenican : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
Flufénacet : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques.
Métribuzine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-



XINIA

Version 3 / F
102000027454

9/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie, Reins.

Evaluation de la mutagénèse

Diflufenican : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Flufénacet : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Diflufenican : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Flufénacet : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Diflufenican : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Flufénacet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Métribuzine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Métribuzine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Diflufenican : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Flufénacet : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Flufénacet sont liés à la toxicité maternelle.

Métribuzine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Métribuzine sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 2,13 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique flufénacet.
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 109 µg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican. La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 74,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h



XINIA

Version 3 / F
102000027454

10/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

	La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 30,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique flufénacet.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 240 µg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican. Pas de toxicité aiguë à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 49,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 9,36 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
	NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0,477 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
	CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 49,3 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
12.2 Persistance et dégradabilité	
Biodégradabilité	Diflufenican: Pas rapidement biodégradable Flufénacet: Pas rapidement biodégradable Métribuzine: Pas rapidement biodégradable
Koc	Diflufenican: Koc: 3417 Flufénacet: Koc: 202 Métribuzine: Koc: 24 - 106
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Bioaccumulation	Diflufenican: Facteur de bioconcentration (FBC) 1.596 Ne montre pas de bioaccumulation. Flufénacet: Facteur de bioconcentration (FBC) 71 Ne montre pas de bioaccumulation. Métribuzine: Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	
Mobilité dans le sol	Diflufenican: Légèrement mobile dans le sol Flufénacet: Modérément mobile dans le sol Métribuzine: Mobile dans le sol
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	Diflufenican: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée



XINIA

Version 3 / F
102000027454

11/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Flufénacet: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Métribuzine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
Emballages contaminés	Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Code d'élimination des déchets	02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFENACET, METRIBUZINE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

12/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	(FLUFENACET, METRIBUZIN SOLUTION) 9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUFENACET, METRIBUZIN SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

13/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CE _x	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cl _x	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CL _x	Concentration Létale pour X%
DL _x	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.



XINIA

Version 3 / F
102000027454

14/14

Date de révision: 09.05.2019
Date d'impression: 16.05.2019

Objet de la révision: Section 2 : Identification des dangers. Section 3 :
Composition/Informations sur les composants. Section 4 : Premiers
Secours. Section 7 : Manipulation et Stockage.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.